

## Séance du 30 juin 2017

Le trente juin deux mille dix-sept, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 27/06/2017

Date d'affichage : 07/07/2017

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mmes NOURRY Cécile, LEMERRE Honorine ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient excusés : M. DUFORT (procuration M. CORON) ;  
Mme LEVALLOIS (procuration Mme LEDOUX) ;  
M. ALLIX (procuration Mme PAISANT) ;  
Mme CANTO (procuration Mme LEMERRE).

M. BELLÉE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte rendu des séances du 17 mai 2017 et du 15 juin 2017. Aucune modification n'étant à apporter, ils sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire demande ensuite d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour : une pour le sol amortissant du jeu de l'étang nécessitant de plus un virement de crédits, et une autre relative au Syndicat Scolaire (TAP et modification des statuts). A l'unanimité, le conseil accepte.

### I. Investissements 2017 : réalisation d'un emprunt (visa 04/07/2017)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de contracter un emprunt pour le financement des investissements de 2017.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Épargne de Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour financer l'acquisition de plusieurs matériels et une partie des travaux d'investissement de 2017, la commune de Carantilly décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 50 000 € (cinquante mille euros) ;  
Taux : fixe 0.75 % ;  
Durée : 5 ans ;  
Amortissement du capital : constant ;  
Périodicité : trimestrielle ;  
Commission d'engagement : 100 €.

**Article 2** : M. le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt. Le Conseil Municipal donne de plus, le cas échéant, délégation aux adjoints pour suppléer M. le Maire dans cette formalité.

**Article 3** : La commune de Carantilly décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

## **II. Vente d'herbe 2017 terrains route de Dangy (visa 04/07/2017)**

M. le Maire donne la parole à M. CORON, Adjoint en charge des affaires agricoles.

Il rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de procéder à une vente d'herbe des parcelles de terre route de Dangy (ex lotissement Beaux Regards). Une annonce est parue dans la presse et deux offres sous pli cacheté ont été reçues en mairie. Une commission s'est réunie le 19 juin dernier pour comparer les 2 propositions :

- M. LEROUXEL Henri (Carantilly) : 350 € ;
- GAEC de la Sansonnière (Carantilly) : 305 €.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de M. Henri LEROUXEL de Carantilly pour le prix de 350 € pour l'ensemble des parcelles soit 2 ha 60 a 96 ca.

M. LEROUXEL Henri pourra disposer de ces parcelles de juin à novembre 2017. La location sera payable d'avance. Une convention sera établie entre les 2 parties.

## **III. SAGE du Bassin de la Vire (visa 04/07/2017)**

M. le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs documents relatifs au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vire. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le rapport arrêté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 12 décembre 2016. La CLE pourra modifier ce rapport en fonction des observations formulées par les 86 communes concernées. Une enquête publique s'en suivra.

- Après avoir pris connaissance du constat actuel et des objectifs à atteindre,
- Considérant que les membres de la CLE disposent de plus d'éléments pour établir ce projet,

Le Conseil Municipal suit cette proposition qui semble aller dans l'intérêt général des collectivités et émet, à l'unanimité, un avis favorable.

## **IV. Etang : sol amortissant sous le jeu « Cabane de l'Ours » (visa 04/07/2017)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut refaire le sol amortissant sous le nouveau jeu de l'étang, l'emprise au sol étant plus importante. M. le Maire a pris contact avec plusieurs fournisseurs pouvant fournir les matériaux nécessaires et présente les devis.

Après étude des devis et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de la société FD Aménagements d'ISNEAUVILLE (76) pour la fourniture des différents matériaux (paillis + résine) nécessaires à la réalisation du sol amortissant sous le jeu « Cabane de l'Ours » à l'étang, pour un montant de 3 078 € TTC ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 (23) – 162 : Multi-commerce	1 600 €	
D 2188 (21) – 132 : Jeu étang		1 600 €

V. Transfert de la compétence « Organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) » des trois communes du RPI au Syndicat Scolaire Carantilly Dangy Quibou (visa 04/07/2017)

M. le Maire donne la parole à Mme LEDOUX, Adjointe en charge des affaires scolaires.

Elle rappelle au Conseil Municipal que chaque commune avait délibéré au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 pour transmettre l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires à la communauté de Communes de Canisy. Or l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2017 rétrocède cette compétence de St-Lô Agglo aux communes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le Comité Syndical a été invité le 27 juin 2017 à se prononcer sur les T.A.P et à modifier **l'article 2** des statuts du Syndicat scolaire en y ajoutant : « Elaboration du P.E.D.T, prise en charge du personnel et du matériel nécessaires aux Temps d'Activités Périscolaires mis en place en application du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. »

Le Comité Syndical a délibéré favorablement le 27 juin 2017 à l'unanimité à cette modification des statuts, et a autorisé M. Le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal de chaque commune du RPI Carantilly Dangy Quibou est invité à délibérer sur le transfert de la compétence sur l'organisation du temps d'activités périscolaires au Syndicat Scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et est invité à approuver la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Scolaire en y ajoutant le paragraphe suivant : « Elaboration du P.E.D.T, prise en charge du personnel et du matériel nécessaires aux Temps d'activités Périscolaires mis en place en application du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires »

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le transfert de la compétence TAP au Syndicat Scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et approuve la modification de l'article 2 des statuts dudit Syndicat comme énoncée ci-dessus.

VI. Affaires diverses

1/ Fibre optique : l'entreprise a commencé le câblage dans les fourreaux. Les travaux avancent bien.

2/ Rond-point du Poteau : les travaux de démolition de la maison sont en cours de réalisation. Le début des travaux de voirie est prévu vers le 21 août 2017 pour une durée de 2 mois environ. La date prévisionnelle de fin de travaux est pour la fin octobre 2017. La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier aura lieu le 7 juillet.

3/ Logements communaux :

- La Gare : le dossier est entre les mains de Maître LEVESQUE, huissier. L'affaire suit son cours.

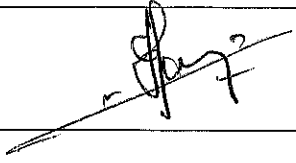

- La Poste : il est à louer. Quelques travaux de rénovation sont à prévoir. Le logement sera prêt à la location pour le 1<sup>er</sup> août 2017. Des visites sont programmées.

4/ Saint-Lô Agglo. Les subventions pour les associations sportives de Carantilly ont été attribuées lors du dernier conseil communautaire du 19 juin dernier. La JSC va percevoir 896 € et Bol d'Air 615 €.

La Répartition du reversement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a également été votée. La Commune de Carantilly recevra la somme de 13 654 €.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Pascal BELLÉE 
Bruno CORON	Cécile NOURRY
Erik DUFORT PP B. CORON	Gratien ALLIX PP N. PAISANT
Malika LEDOUX	Honorine LEMERRE
Nadège PAISANT	Stéphanie CANTO PP H. LEMERRE
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS PP M. LEDOUX	André BOURGÈS